

Le fil citoyen

COMMUNE DE SÉVÉRAC D'AVEYRON

Bulletin
municipal

#05

JUIN 2023



DOSSIER

L'eau consommée
dans la commune

Fontaine du Théron à Saint-Grégoire

FINANCES

Zoom sur...
le budget communal

ECOLES

Quoi de neuf
dans les écoles ?

PROJET

La future
médiathèque



UNE ENTRÉE POUR LE CHÂTEAU OFFERTE AU DOS DE CE BULLETIN !

Chères Sévéragaises, chers Sévéragais



En ce mois de juin, le bulletin municipal arrive dans vos boîtes aux lettres accompagné du programme de la saison estivale. C'est l'occasion de **faire le point sur l'eau**, ressource à partager, à préserver et surtout à économiser. Il suffit de regarder ce qui se passe dans les Pyrénées Orientales pour nous rendre vigilant sur son utilisation.

Le budget prévisionnel 2023 vous est présenté, en vous expliquant les différentes actions que nous menons depuis trois ans et que nous développerons encore ces trois prochaines années. Il faut surtout retenir que **nous n'avons pas augmenté les taux de la taxe foncière**. L'augmentation de cet impôt est la conséquence des choix du gouvernement d'augmenter la base de la taxe foncière.

Il y a eu quelques réorganisations à la mairie et **j'ai décidé de démissionner de mon poste de vice-président de la Communauté de communes** chargé de l'aide à la personne ; cette fonction me prenant trop de temps. **Je me suis tourné vers le Parc Naturel Régional des Grands Causses où j'ai été élu vice-président à l'attractivité**. Je reste toutefois membre du bureau de la Communauté de communes. Enfin, étant au Parc, je me rapproche de l'organisme qui nous aide le plus dans nos projets et nous épaula pour l'obtention de nombreuses subventions.

Malgré ces péripéties, **la commune bouge et plusieurs réalisations voient le jour**. Le marché de printemps qui s'est tenu avenue Pierre Sénard a été l'occasion d'inaugurer cette rue et ses aménagements, faisant **la part belle aux piétons et aux vélos**, avec la mise en place d'une nouvelle végétalisation. La médiathèque sort de terre et sera bientôt le centre des animations de notre cité. Les travaux du Grand Faubourg débuteront à l'automne, l'entrée de la cité médiévale changera alors complètement d'aspect. Des travaux sont prévus dans le bourg et dans les villages en fonction de notre programme pluriannuel et du rapport sur les mobilités douces. Enfin, nous avons lancé la rénovation énergétique de l'école de Recoules et de l'école Jean Moulin dans le cadre de la transition écologique, comme la réduction de l'éclairage nocturne.

Le programme de la saison estivale n'est pas fait que pour les touristes mais avant tout pour les habitants de notre grande commune. Je vous invite donc à participer à toutes les animations proposées par la mairie et les associations. **Je vous souhaite un bel été 2023 dans notre commune.**

Mentions légales : Bulletin municipal 2023 n°5, publication de la commune de Sévérac d'Aveyron - Dépôt légal à la parution - Reproduction interdite
Directeur de publication : Edmond Gros
Comité de rédaction : élus, direction et service communication
Conception et mise en page : service communication
Photos : Mairie de Sévérac, OT des Causses à l'Aubrac, crédits divers
Impression : Merico Impression
Tirage : 2 600 exemplaires
L'éditeur décline toutes responsabilités pouvant résulter des erreurs qui, malgré le soin apporté à la rédaction, auraient pu se produire.

Le dessin Sommaire



Les fuites d'eau dans le réseau : vos collectivités investissent chaque année pour réduire les pertes.

3. En un coup d'oeil
4. Retour en images
6. Dossier : l'eau consommée dans la commune
9. Environnement : la stratégie environnementale de la municipalité | Vélicausses
10. Zoom sur le budget communal 2023
12. Projet : la future médiathèque
13. Les travaux dans la commune
14. Quoi de neuf dans les écoles
15. CCAS | Associations
16. Culture : la saison estivale 2023
17. La Communauté de communes
18. L'Office de Tourisme | L'état-civil
19. Le mot de l'opposition
20. Agenda estival | Billet pour le château

Votre bulletin municipal évolue !

Votre bulletin municipal fait peau neuve : nouveau look, plus de pages et plus d'images, découvrez toutes les nouveautés de ce nouveau numéro.

Support de communication toujours très attendu par les habitants, il nous semblait nécessaire de **le faire évoluer pour l'adapter à vos attentes et le moderniser**.

Cette nouvelle version, qui comprend 20 pages contre 16 auparavant, nous permet de mettre en avant l'image, d'aérer la mise en page et d'augmenter le corps de texte, pour **une lecture plus fluide et agréable**.



Vous y trouverez également de nouvelles rubriques telles que le « retour en images » et certaines parties comme celles consacrées aux travaux et aux projets seront plus développées.

Nous espérons que vous apprécierez la lecture de ce nouveau bulletin municipal.

Prise de rendez-vous en ligne pour vos papiers d'identité



La mairie se dote d'un nouvel outil pour développer ses téléservices et faciliter les démarches administratives. Avec l'outil en ligne SynBird, il vous est désormais possible de prendre vos rendez-vous pour la création ou le renouvellement de vos papiers d'identité (passeports et cartes d'identité) directement en ligne, depuis chez vous et 24h/24 !

Vous pouvez retrouver la prise de rendez-vous en ligne dès à présent sur le site de la mairie.

Avec SynBird, vous recevrez également des notifications personnalisées pour savoir quelles pièces justificatives apporter et ne pas oublier votre rendez-vous.

Il est bien sûr toujours possible de nous contacter par téléphone ou de venir à l'accueil de la mairie pour prendre un rendez-vous.

Quelques conseils environnementaux

Les habitants, tout comme la municipalité, ont leur rôle à jouer dans la préservation de l'environnement.

Dans la lutte contre les incendies, il est important de respecter l'obligation légale de débroussaillage pour les propriétaires de terrains situés à moins de 200m des bois et forêts. Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33298>

La présence du frelon asiatique est aussi une menace pour la biodiversité et les populations. Il est important de participer au **piégeage sélectif des fondatrices au printemps** et à la **destruction des nids**. Ceux installés sur la parcelle d'un particulier sont à sa charge et ceux sur le domaine public incombent à la mairie. **Faites appel à un professionnel pour la destruction de nids sur votre propriété.**

Le repas des aînés du CCAS : retenez la date !

Le repas des aînés aura lieu cette année à la **salle d'animations de Sévérac**, à l'attention des personnes de plus de 70 ans de toute la commune de Sévérac d'Aveyron, le **dimanche 15 octobre à midi**.

Des animations musicales sont prévues pour une ambiance festive, joyeuse et amicale.

L'inscription se fera du 15 au 30 septembre 2023 à la mairie et dans les mairies déléguées à leurs horaires d'ouverture. Vous devrez vous munir d'une pièce d'identité et de votre participation financière (chèque à l'ordre qui vous sera indiqué à l'inscription).

Retour en images



Janvier

Début du chantier de la médiathèque

En projet depuis de longs mois, le chantier de la future médiathèque a débuté. Il devrait durer jusqu'au début de l'année 2024.



20 janvier

Nuit de la lecture à la bibliothèque sur le thème de la peur

25 janvier
Visite du préfet à Sévérac



3 février

Soirée mobilités douces



3 février

Déplacement du musée archéologique

En attendant de trouver un nouveau lieu plus adapté pour exposer les trésors archéologiques de Sévérac, la collection a été déplacée au musée de Montrozier.



18 février

Pot de fin de recensement de population avec les équipes mobilisées pendant plusieurs semaines.



3 et 4 avril

Spéciale et animation dans les écoles maternelles de Lapanouse et Sévérac



27 avril

Animation avec les Musicaïres de l'Aubrac à l'EHPAD Gloriande



27 et 28 avril

Formation du personnel scolaire sur la communication bienveillante

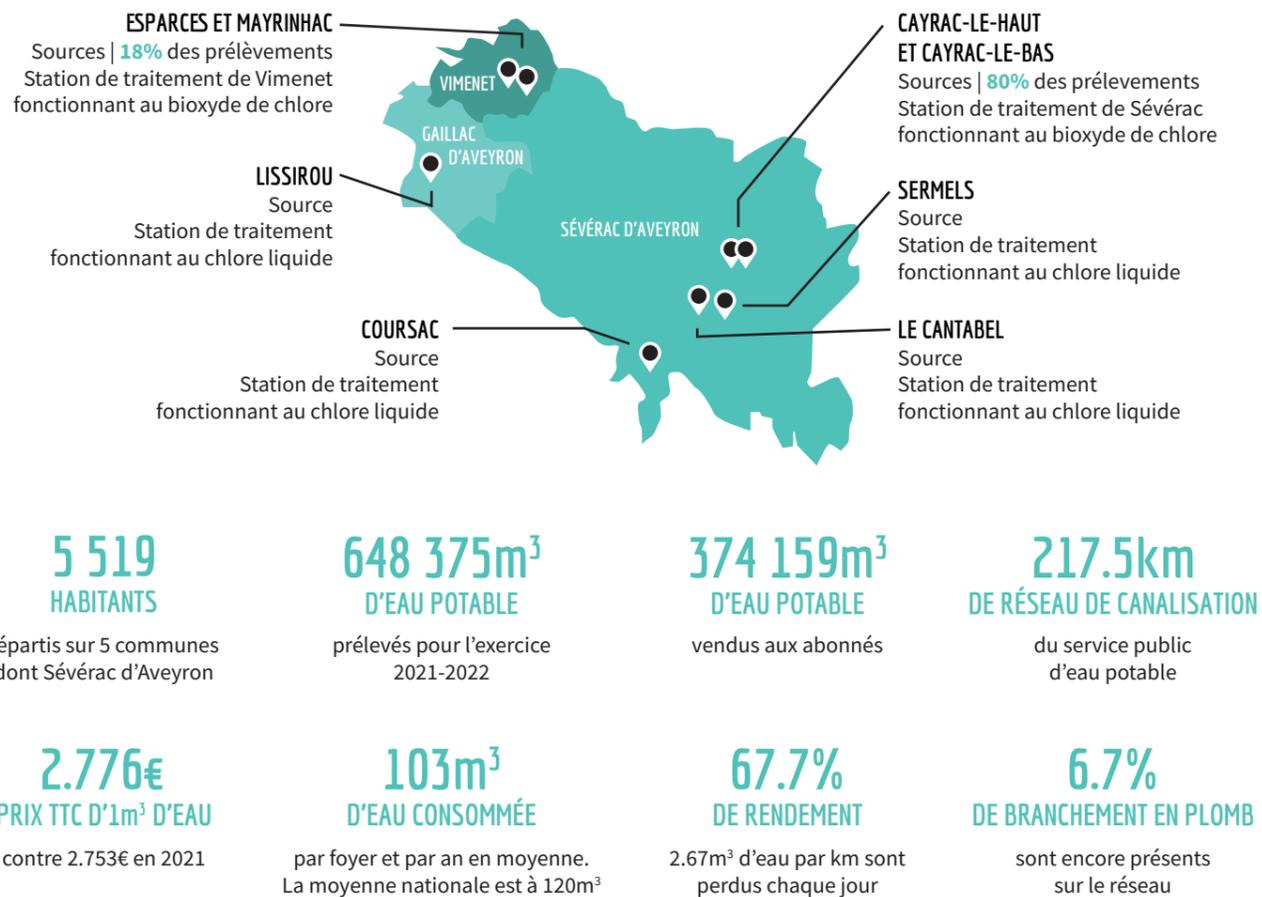
Dossier : l'eau consommée dans la commune

Les captages

Sur la commune, le service public de l'eau est géré par deux SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) : celui de la Haute vallée de l'Aveyron pour la majorité des habitants (2552 foyers abonnés), et celui du Causse du Massegros pour certains (257 foyers abonnés sur Sévérac).

Chaque SIAEP produit annuellement un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS).

Quelques données issues du RPQS du SIAEP de la Haute vallée de l'Aveyron 2021-2022



L'eau est une ressource partagée

Les nappes d'eaux souterraines ne connaissent pas les limites des communes. Les aquifères (roches contenant de l'eau) du causse du Massegros alimentent ainsi les sources de Cayrac, Bastide et les Vignes. Un même captage (ex : Cayrac) est parfois utilisé par plusieurs communes. Nous sommes interdépendants pour nos ressources en eau.

À SAVOIR

Les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement, une fois validés en Conseil municipal, peuvent être diffusés. Ils sont consultables à l'adresse suivante :

www.severacdaveyron.fr/vivre-et-travailler/dechet-et-assainissement/

L'assainissement des eaux

L'assainissement collectif est géré en Régie au niveau de la commune de Sévérac d'Aveyron. Si vous êtes connecté au réseau d'assainissement collectif, vous devez payer la **taxe d'assainissement** à la commune. Elle représente la **principale recette du budget « assainissement »** de la commune, soit environ **470 000€**. Elle permet de financer le fonctionnement du service, mais aussi les dépenses d'investissement pour la création et la mise aux normes des stations et des réseaux.

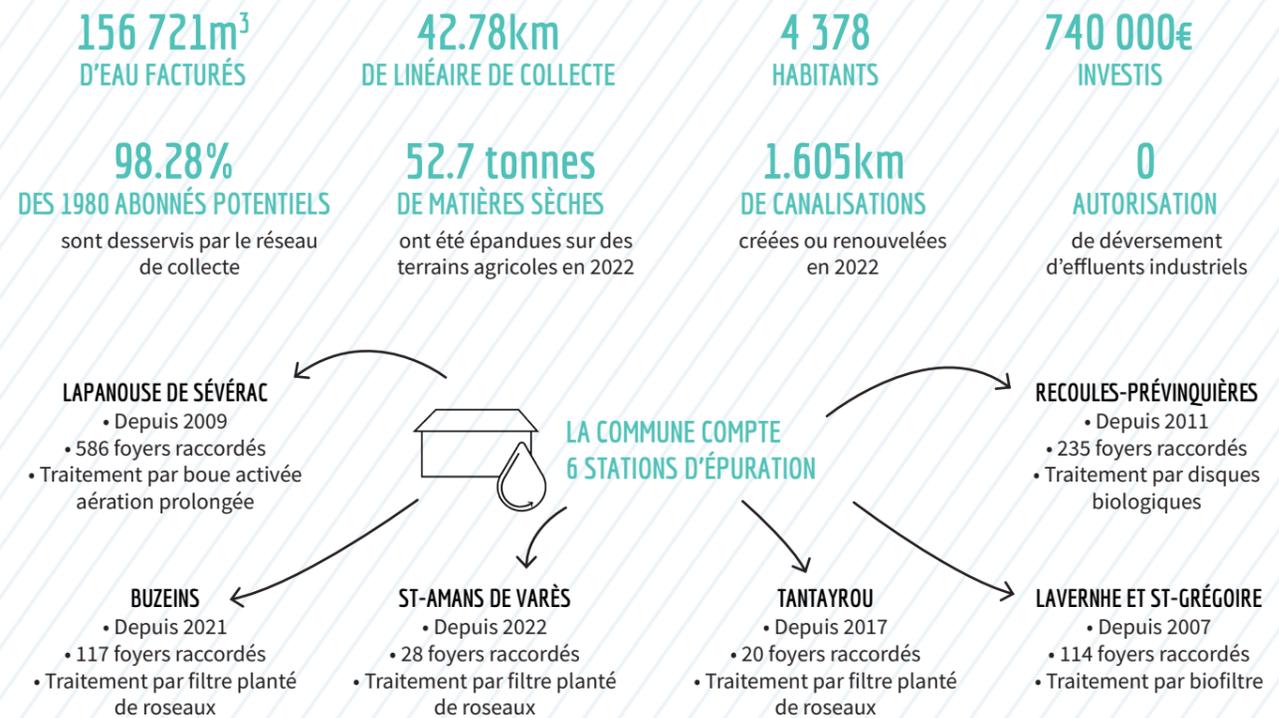
Le montant de la redevance d'assainissement se divise en deux parties :

- la partie fixe (abonnement)
- la partie variable, qui dépend du volume d'eau consommé

À SAVOIR !

Dorénavant, vous recevrez deux factures pour l'assainissement collectif. Une première facture d'acompte est éditée en mai-juin. Elle correspond à 6 mois de la part fixe et 30% de la consommation. La seconde facture, de solde, correspond à 6 mois de la part fixe et à la consommation, suivant les relevés fournis par le SIAEP et déduction faite de l'acompte de 30%.

Quelques données issues du RPQS 2022 de l'assainissement collectif à Sévérac d'Aveyron



Des points d'amélioration possibles

Tenant compte des préconisations du RPQS, il a été décidé d'établir un **diagnostic et schéma directeur de l'assainissement collectif** (Conseil municipal du 6 décembre 2022) qui devrait être réalisé sous 18 mois. Il permettra de programmer le suivi et les travaux à réaliser sur le réseau. Par exemple, les travaux de rénovation avenue du Général de Gaulle ont permis de diminuer de près de 5% les pertes d'eau sur Sévérac.

L'eau, une ressource partagée et une responsabilité collective

Les rivières ne s'arrêtent pas aux frontières des communes. De la bonne qualité des eaux rejetées dans notre commune, dépend la qualité de l'eau de toute la rivière. L'eau est vitale, elle est notre bien commun à tous. Il est important que chacun en prenne soin, c'est une responsabilité collective vis à vis de la qualité et de la quantité de l'eau.

À SAVOIR

Pour les logements raccordés au réseau d'assainissement, il est obligatoire (Conseil municipal du 8 septembre 2021) lorsqu'on vend une maison de présenter un contrôle du bon raccordement de celle-ci aux réseaux des eaux pluviales et des eaux usées. C'est au vendeur de se renseigner en mairie au moment de la mise en vente de son bien. Ce contrôle assuré par les services municipaux est gratuit.

La gestion des cours d'eau

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une **compétence de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac**, qui l'a confiée à trois syndicats mixtes : Aveyron Amont, Viaur et Lot et Serre.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) concerne treize communes, qui vont de Sévérac d'Aveyron à Laguépie. Il porte le contrat de rivière (contrat technique et financier entre les partenaires concernés d'un bassin versant).

Actuellement, le SMBV2A travaille sur le **bassin de l'Olip** (affluent de l'Aveyron s'écoulant de Lavernhe à Recoules)

et l'**amélioration de la qualité écologique de son eau**. Il assure des prestations telles que le recensement des zones humides, la protection des berges par la pose de clôtures, l'entretien des berges ou encore l'enlèvement des embacles.

Pour en savoir plus :

<https://caussesaubrac.fr/la-gemapi/>

<http://aveyronamont.fr/>

<http://aveyronamont.fr/index.php/contrat-de-riviere-aveyron-amont-2020-2024/>

Nos ressources en eau et le changement climatique

L'eau de nos captages et l'eau de nos rivières proviennent de nappes d'eaux souterraines contenues dans des **roches karstiques calcaires** et alimentées par les pluies de surface.

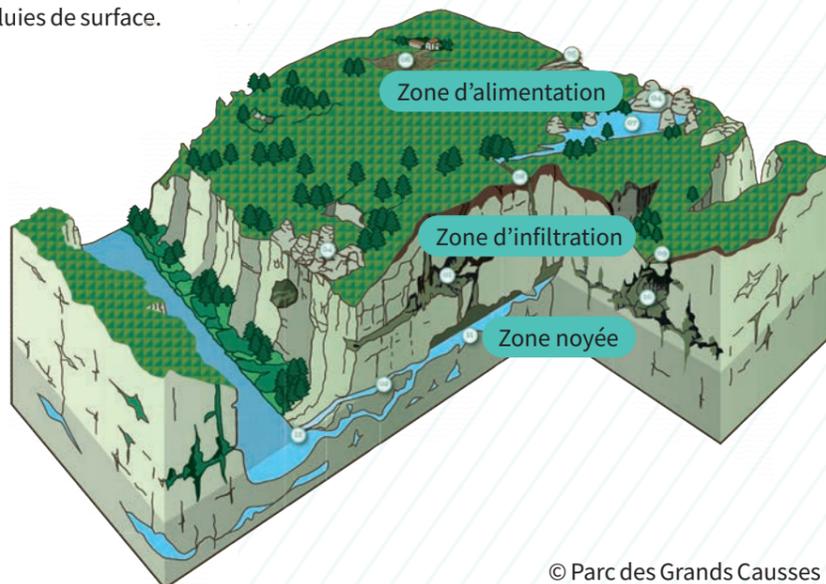
Qu'est-ce qu'une région karstique ?

Les régions karstiques sont des territoires sans cours d'eau de surface car les eaux de précipitations s'infiltrent dans le sous-sol et viennent alimenter la ressource souterraine profonde. C'est un **réservoir d'eau géologique** (aquifère), composé de trois zones :

La zone d'alimentation : la surface du plateau calcaire, par où s'infiltrent les eaux.

La zone d'infiltration : un réseau de fractures et de failles permettant l'infiltration rapide des eaux

La zone noyée : où l'on trouve rivières et réservoirs souterrains, alimentant les sources puis les cours d'eau.



Par convention-cadre avec l'Agence Adour-Garonne, le **Parc des Grands Causses développe des actions dans le sens d'une préservation et d'une gestion de la ressource en eau** et met en ligne des bulletins hydrologiques.

Si les précipitations sont suffisantes, nos aquifères (roches contenant de l'eau) auront la capacité de renouveler leurs stocks. Si les périodes de sécheresse sont trop intenses, le niveau de l'eau dans les nappes et les cours d'eau est bas. Des mesures de restrictions d'utilisation de l'eau sont alors appliquées par les préfets.

EXTRAIT DU BULLETIN HYDROLOGIQUE DE MARS 2023

Les précipitations ont été suffisamment abondantes pour contribuer à la recharge de nos aquifères. Toutefois le déficit cumulé depuis le mois de septembre **n'est pas complètement résorbé**.

Pour en savoir plus :

http://www.parc-grands-causses.fr/sites/all/files/upload/Comprendre-le-parc/champs-intervention/gestion_eau/pnrgc_dt-le_karst_web.pdf

https://www.parc-grands-causses.fr/des-actions/ressources-naturelles-et-biodiversite/gestion-de-leau#ZD1U_vzP272

Environnement

La stratégie environnementale de la municipalité

La question de la **préservation de l'environnement** est aujourd'hui un enjeu majeur auquel les communes, à leur échelle, se doivent de participer. La prise de conscience de l'importance à mettre en place des mesures pour contrer le réchauffement climatique s'est renforcée ces dernières années avec les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents. À Sévérac d'Aveyron, cela a été d'autant plus visible en 2022 avec l'important incendie de Mostuéjols ou encore la diminution des niveaux des cours d'eau.

Ainsi, la commune de Sévérac d'Aveyron souhaite, depuis quelques années déjà, **s'engager pleinement dans une politique locale de transition énergétique afin d'accompagner la réduction des consommations énergétiques de la commune et d'accompagner, d'encadrer le développement des énergies renouvelables** sur son territoire. La maîtrise d'une consommation d'énergie raisonnable et la plus verte possible est en effet un levier essentiel dans la question de la préservation de l'environnement.

Dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses, la commune a défini une **stratégie énergétique** pour son territoire, approuvé par le Conseil municipal du 12 janvier 2022. Cette stratégie définit dans un premier temps les objectifs en termes de consommation et de production d'énergie à atteindre d'ici 2030 :



-23% DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE
en moyenne pour les secteurs du transports, des habitations, de l'industrie, de l'agriculture, de l'administration et du commerce



+84% DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENEUVELABLE
en moyenne, notamment le solaire thermique et photovoltaïque, le bois, le biogaz, l'éolien ou encore l'hydroélectrique

Pour parvenir à ces résultats, de nombreuses actions doivent être mises en place, tant au niveau de la commune que des ménages et des entreprises, la municipalité devant bien évidemment donner l'exemple.

Depuis 2022 par exemple, plusieurs mesures ont été prises au niveau de l'**éclairage public**, avec l'extinction partielle des lampadaires de la commune durant la nuit, l'extinction de l'éclairage du château en dehors des périodes touristiques et le remplacement des ampoules par des LEDs. La **rénovation énergétique** de plusieurs bâtiments communaux, notamment les écoles de Recoules et de Jean Moulin est aussi en cours. Un travail de **sensibilisation de la population** aux éco-gestes, au gaspillage ou encore à la **mobilité douce** est effectué petit à petit, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses. Enfin, le traitement des cimetières sans pesticide ou encore le respect de l'obligation légale de défrichement sont autant d'actions qui contribuent à la préservation de l'environnement.



En accord avec la politique locale en faveur du **développement des mobilités douces**, portée notamment par le Parc Naturel Régional des Grands Causses, Sévérac d'Aveyron propose un nouveau service à ses habitants : **Vélicausse !**

C'est un service de **location longue durée de vélos à assistance électrique** pour des périodes de trois mois consécutifs : janvier à mars, avril à juin, juillet à septembre et octobre à décembre. Proposé au tarif de **80€, soit moins de 1€ par jour**, c'est un bon moyen de faire découvrir cette solution de mobilité douce à moindre coût. Les étudiants, apprentis et stagiaires bénéficient d'un tarif à 50€.



Le vélo est fourni avec un kit obligatoire comprenant la batterie, le chargeur, un antivol et tout le matériel de sécurité (lampes, casque, écarteur de danger, gilet orange) et il est possible de louer pour 10€ supplémentaires une remorque enfants, une remorque marchandise ou un siège-bébé.

Dès son lancement en avril, Vélicausse a connu un beau succès auprès des habitants puisque tous les vélos pour les deux premières périodes de location ont été réservés en quelques jours.

Zoom sur... le budget communal 2023

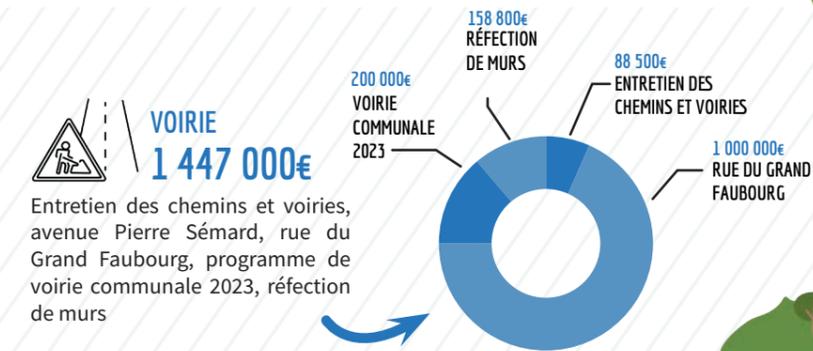
Le budget d'une commune est toujours composé de deux sections :

La **section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale : charges de personnel, achat de fournitures, charges de gestion courante, prestations de services, participation aux charges d'organismes, charges financières, dotations aux amortissements et aux provisions.

La **section d'investissement** retrace l'ensemble des opérations accroissant le patrimoine de la commune (constructions et réhabilitations, gros travaux routiers ou autres) ou le modifiant (recours à l'emprunt ou remboursement du capital).

Fonctionnement : 5 348 077€
Investissement : 7 327 582€ } **12 675 659€**

Retrouvez sur cette page certaines des dépenses par thématique (liste non exhaustive), sachant que la plupart des programmes font l'objet d'aides financières par divers organismes (État, Région, Département...).



RÉSEAUX SECS | ASSAINISSEMENT PLUVIAL 549 000€

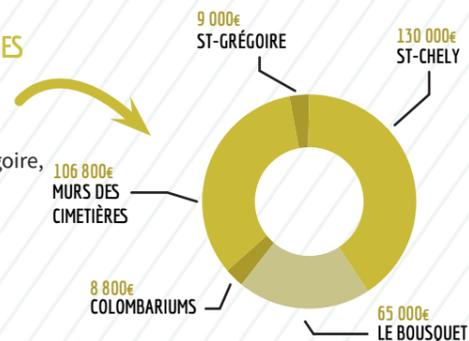
Enfouissement des réseaux d'éclairage public et de téléphonie, réseaux d'évacuation des eaux pluviales

URBANISME 135 000€
Etude et aménagement urbain, traitement des dossiers d'urbanisme

PATRIMOINE 977 000€
Restauration du château, petit patrimoine, calade

ÉCLAIRAGE PUBLIC 288 000€
Passage au LED et consommation

RESTAURATION ÉGLISES ET CIMETIÈRES 320 000€
Saint-Chély, Le Bousquet, Saint-Grégoire, murs des cimetières, colombariums

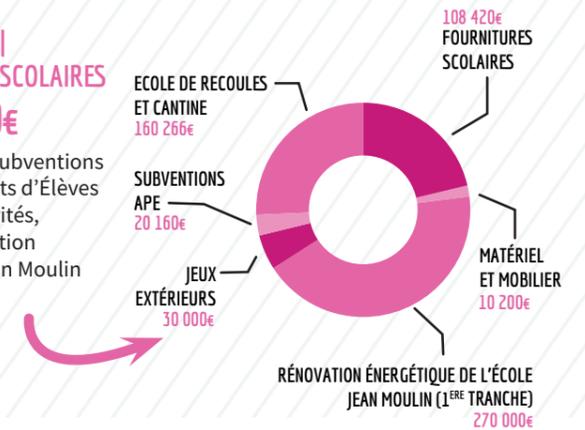


CULTURE 1 808 000€
Construction de la médiathèque, achat de livres, mobilier

SPORT 211 000€
Entretien des équipements sportifs, réalisation du city stade, projet de nouveaux équipements sportifs

ANIMATIONS 130 000€
Programmation culturelle et touristique

EDUCATION | BÂTIMENTS SCOLAIRES 625 000€
Equipements extérieurs, subventions aux Associations de Parents d'Élèves (APE), jeux, matériel, activités, école de Recoules, rénovation énergétique de l'école Jean Moulin



VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE 71 000€
Subventions (hors APE), CCAS

AUTRE BÂTIMENT 360 000€
Salle des fêtes de Laverne

ASSURANCES 45 000€

MOYENS HUMAINS 1 862 000€

REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT 531 000€

Les recettes

Recette des impôts locaux : 1 634 000€

Taux d'imposition votés par la commune (stables depuis 2016):

Taxe d'habitation : 10.70%

Taxe foncière bâti : 32.38%

Taxe foncière non bâti : 59.35%

Par contre, les bases d'imposition fixées par l'État ont évolué de 7% par rapport à 2022 et pourront donc faire évoluer le montant de vos taxes.

DOTATION DE L'ÉTAT 2 057 000€ (+3%)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (ÉTAT, DÉPARTEMENT, RÉGION...) 570 000€

REVENUS DES IMMEUBLES 190 000€

RÉCUPÉRATION TVA 815 000€

Projet

La future médiathèque



Le contexte

La création d'une médiathèque à Sévérac d'Aveyron est née de **la politique culturelle de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac** qui, dès sa création en 2017, a travaillé sur son projet culturel et plus particulièrement sur la lecture publique. Un diagnostic réalisé en 2018 a ainsi mis en évidence le **manque d'infrastructures culturelles satisfaisantes** sur son territoire.

En même temps, la Communauté de communes a signé un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC et le Département de l'Aveyron pour **développer le réseau de lecture publique** et a adopté son Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES). À travers ce PCSES, les élus locaux ont souhaité réfléchir à un **maillage de nouveaux bâtiments** et à une organisation permettant de travailler sur le **déploiement du réseau de lecture publique**. Il a alors été décidé la **réalisation de 4 bibliothèques structurantes** réparties sur les communes de Saint-Laurent d'Olt, Laissac-Sévérac-l'Église, St Geniez d'Olt et d'Aubrac et Sévérac d'Aveyron.

La construction de la médiathèque permettra ainsi à Sévérac d'Aveyron de se doter d'un équipement de qualité afin de **conforter l'ambition de sa politique culturelle sur son territoire**. Ce nouveau lieu de lecture se veut également lieu de vie, d'animations et de détente, et permettra aussi de venir à bout des principaux défauts de l'ancienne bibliothèque : le manque de visibilité, d'accessibilité, de place et l'impossibilité d'être raccordé à la fibre optique.

Le montant des travaux est **estimé à 1 650 000€**, en grande majorité **financé par des subventions** de divers organismes. Le financement définitif du projet vous sera présenté à la fin des travaux.

L'évolution du projet

Débuté en 2021, le projet a pris forme petit à petit et les travaux ont pu débuter en janvier 2023. Après les fondations et le terrassement, premières étapes de la construction, les murs ont commencé à s'élever en avril.

Les travaux devraient se poursuivre jusqu'au premier semestre 2024, puis ce sera l'étape de l'aménagement intérieur, avant une **ouverture prévue au printemps 2024**.



Travaux

Les travaux dans la commune



La pause de panneaux acoustiques AirPanel a permis de diminuer la réverbération des sons dans la cantine, apportant un meilleur confort acoustique.

Coût réel : 4 936€



Un nouveau parking a été créé au dessus du terrain de pétanque, rue de la petite côte. Il servira notamment à accueillir les visiteurs de la salle d'animations, de la cité médiévale ou des événements tels que les concours de pétanque ou les cirques... Le remblai a été en partie réalisé avec les déblais évacués du site de la future médiathèque.

A VENIR

Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'école Jean Moulin

Divisés en trois tranches étalées sur les vacances d'été de 2023 à 2025, les travaux ont pour objectif de permettre l'accessibilité de l'école aux PMR, de revoir le confort et le coût énergétique notamment. À l'été 2023, une chaudière à granulés remplacera celle au fioul et des pare-soleil seront posés sur la façade sud.

Début en juillet 2023

Coût estimé :

Tranche 1 - Chaufferie : 270 000€ (2023)

Tranche 2 - Accessibilité : 153 000€ (2024)

Tranche 3 - Menuiseries extérieures et électricité :

310 000€ (2025)



Changement de la chaudière au fioul par une chaudière à granulés, mise en place d'une ventilation, pose de robinets thermostatiques, remplacement de l'ensemble de l'éclairage intérieur par des équipements leds. La rénovation permettra un gain énergétique de 41%.

Coût estimé : 128 000€



Mise à jour des plans en cours

Réfection et enfouissement des réseaux de la rue du Grand Faubourg

Début en septembre 2023

Coût estimé : 350 000€ (assainissement) + 160 000€ (réseaux secs) + 500 000€ (voirie)

Rénovation de la salle des fêtes de Lavernhe et création d'une salle associative de 25m²

Début en septembre 2023 Coût estimé : 360 000€

Couverture du château

Après la couverture de la salle des Hommages, c'est au tour de celle de la cuisine et du pavillon d'escalier.

Début en septembre 2023 Coût estimé : 802 000€ (subventionné à 90% par l'État)

À SAVOIR

Durant la saison estivale, l'équipe des services techniques de la commune est renforcée avec des saisonniers pour faire face à la surcharge de travail. Les agents sont en effet très sollicités pour la **mise en place des spectacles et le démontage des installations** ou encore pour l'**entretien des espaces verts**. Une attention toute particulière est portée au respect de l'obligation de débroussaillage pour limiter le risque de propagation du feu en cas d'incendie.

Écoles

Quoi de neuf dans les écoles ?



Carnaval du RPI Recoules Lavernhe avec le FAM de Recoules-Prévinquières

Les effectifs scolaires se stabilisent

Nombre de classes pour la rentrée 2023-2024

5 2* 3 2 1

JEAN MOULIN JULES FERRY LAPANOUSE RECOULES LAVERNHE

Un courrier de l'académie de Toulouse nous signifiait courant février dernier un juste retour à 3 classes avec 3 enseignants sur le RPI de Recoules-Lavernhe, ainsi qu'une classe avec appui pédagogique à l'école Jules Ferry (*).

Nous rappelons à nouveau aux parents l'importance d'inscrire leurs enfants à l'école pour la rentrée de septembre pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

Des visites peuvent être programmées avec les directrices-teurs des écoles afin que les enfants puissent s'y projeter. N'hésitez pas à contacter nos services de la mairie.

Chorale à l'école

Le projet commun à toutes les écoles publiques de la commune, « Chorale à l'école », suit son cours, avec des **retours très enthousiastes des enseignants et des enfants**. Pour rappel, ce projet se fait en **partenariat avec le conservatoire de l'Aveyron**. L'intervenante, Marine De Sola, dispense des cours de chant dans nos écoles tous les 15 jours. **Un spectacle d'ensemble est programmé le 20 juin à la Salle d'animations de Séverac**, avec la classe CHAM du collège et des répétitions collectives ont déjà eu lieu courant avril.



Chorale à l'école avec les maternelles de Recoules-Prévinquières

Classe externalisée de l'IME La Roquette

La signature de la convention tripartite, ARS-EN-ADPEP12, pour l'**ouverture de l'unité d'enseignement externalisée à l'école élémentaire Jean Moulin** a été finalisée. Cette classe a donc pu être intégrée en ce début d'année et concerne 6 enfants en âge de scolarisation en école élémentaire. Les élèves de la classe externalisée de l'IME La Roquette, établissement dans lequel ils ont été orientés par la Maison Départementale Pour le Handicap, restent de fait sous la responsabilité de la directrice de l'IME de La Roquette, Mme Lascoumes.

La classe externalisée fonctionne sur 2 demi-journées par semaine (mardi et jeudi matin) : un enseignant spécialisé et un éducateur encadrent les élèves de l'IME. Des **temps de récréations sont partagés avec les autres élèves** de l'école. Entre **valorisation et inclusion**, ou **développement de la tolérance et acceptation de la différence**, les enfants peuvent y trouver une occasion d'élargir leur savoir vivre ensemble.

Formation du personnel

Les 27 et 28 avril, le personnel des écoles publiques de la commune a profité d'une formation « **Posture professionnelle et communication bienveillante en milieu scolaire** » afin d'être conseillé en matière de gestion de conflit et de communication auprès des enfants. Des conseils qui ont pu être appliqués dès le retour des vacances de printemps.

Rénovation énergétique

La rénovation énergétique de plusieurs bâtiments scolaires est programmée, avec une première phase de travaux déjà entamée, qui se poursuivra pendant l'été 2023 notamment.

Plus d'informations dans ce bulletin page 13 «Travaux».

CCAS

L'aide au paiement de la cantine

Trouver des équilibres justes en matière sociale, notamment pour les enfants, était une promesse évoquée lors de la campagne électorale et discutée depuis le début du mandat. Les membres du CCAS ont ainsi souhaité **mettre en place des tarifs adaptés des cantines des écoles publiques** de la commune afin que tous les enfants puissent déjeuner sans que cela ne pèse trop sur le budget des familles les plus précaires. Ce dispositif est devenu d'autant plus nécessaire à cause de l'inflation qui impacte de plus en plus les ménages.

Depuis janvier 2023, il est possible pour les familles de se faire aider grâce à une aide couvrant une partie du montant des repas de la cantine. Cette aide est versée deux fois par an : en février pour les repas facturés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, et en août pour les repas facturés entre le 1^{er} janvier et le 7 juillet. Elle est attribuée aux familles qui respectent certaines conditions de revenus, énoncées dans les courriers reçus par les parents. Pour la première partie de l'année scolaire 2022-2023, six familles ont pu bénéficier de cette aide.

Comment en bénéficier ?



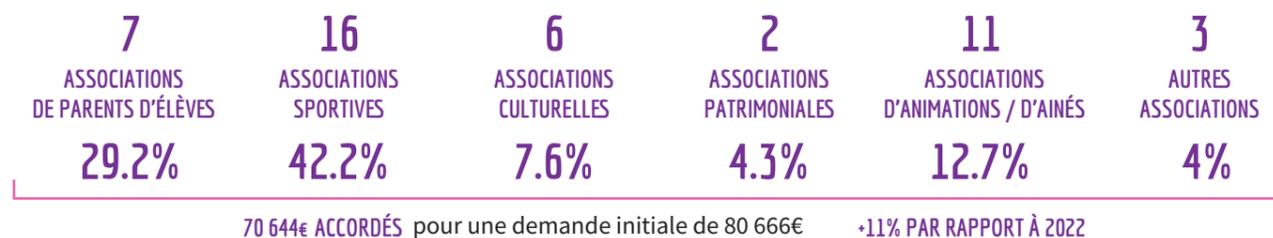
Pour les familles remplissant les critères d'éligibilité, il est possible de demander une aide pour les paiements acquittés de la cantine de janvier à juillet 2023. Pour ce faire, il faut transmettre la demande d'aide et les documents requis à la mairie **avant le 31 juillet 2023** afin que chaque dossier soit étudié par les membres du CCAS. Si toutes les conditions d'accès à cette aide sont respectées, elle vous sera versée en août 2023.

Pour plus d'informations ou pour obtenir la fiche de demande, vous pouvez contacter le service périscolaire au **05 65 47 87 97** ou à l'adresse urba@severacdaveyron.fr ou bien consulter le site de la mairie : www.severacdaveyron.fr/vivre-et-travailler/seniors-sante-solidarite/ccas/

Associations

Les subventions pour 2023

Les subventions aux associations sont un point important de notre soutien, tout comme l'appui technique des services de la mairie et la gratuité de l'accès aux salles, malgré l'augmentation des coûts de l'énergie. Cette année, **45 associations ont sollicité la mairie pour une subvention**, soit de fonctionnement soit d'action.



Cette augmentation s'explique par un **nombre croissant d'évènements et d'animations portées** par nos associations mais également une **augmentation des coûts de fonctionnement due à l'inflation**. L'évolution des demandes de subventions est une réussite pour la mairie car elle confirme le soutien que nous souhaitons apporter aux associations mais surtout par le glissement petit à petit des subventions de fonctionnement vers des subventions d'actions qui valorisent les actions portées par les associations, ce que nous avons souhaité impulser dès notre arrivée.

Malgré les recommandations de l'État de réduire les subventions aux associations afin de couvrir l'augmentation des dépenses dues à l'inflation, nous avons souhaité les maintenir et suivre au maximum les demandes des associations qui, elles aussi, sont confrontées à la hausse des coûts. Nous nous devons également de mettre en avant les nombreuses associations qui, si elles le peuvent, font le choix de ne pas solliciter les collectivités à travers les subventions. Pour autant nous ne les oublions pas et tenons à leur assurer **notre soutien moral et nos encouragements à participer à la dynamique de la commune**.

Il est important que les sévéragais se rendent compte de la chance que nous avons d'avoir sur notre commune autant d'associations qui proposent un large éventail d'activités, qui animent la commune et qui restaurent notre patrimoine. **Nous tenons à les féliciter et à leur assurer notre soutien aussi bien financier, technique, logistique et moral.**

La saison estivale 2023

La Culture ne s'assoupit jamais vraiment dans notre Sévéragais ; nos services Animations et Communication municipaux, avec l'Office du Tourisme intercommunal, sont très **actifs et motivés pour promouvoir les activités de notre territoire**. Le 12 mai, nous avons honoré la mémoire de Mme Lucette Buffet, artiste et historienne locale, en donnant son nom à la place de la fontaine dans la cité médiévale de Sévérac. Nous prévoyons des réunions ouvertes pour envisager le devenir de la future médiathèque ainsi que celui de la salle des Hommages au château.

En ce mois de juin, **nous rentrons pleinement dans la saison estivale**. Sur la place de la Gare, **deux marchés de pays** seront proposés, pour apprécier nos beaux produits locaux dont, encore cette année, des fromages médaillés d'or au salon de l'agriculture et au concours départemental des fromages.

Chacun sait que les communes ont été touchées par les inflations diverses. Cela nous a obligé à faire des choix pour la programmation culturelle estivale. Ainsi, **nous avons décidé de ne pas programmer le grand spectacle et le feu d'artifice du 14 juillet**, également dangereux en cas de sécheresse. On se souvient que l'été dernier au moins 5 départs de feux de broussailles ont été constatés sur notre commune. Pour ces mêmes raisons, les visites guidées en nocturne, à Sévérac ou dans les communes déléguées, le seront à la lanterne ou à la lampe de poche.

Tous les après-midis, **les guides vous accueilleront à la Maison des Consuls et assureront quotidiennement les visites guidées de la cité médiévale et du château de Sévérac**. La Cie Mmes A, avec Alice Tabart, reconduira « À la rencontre des sorcières » ainsi que son spectacle « Le Commencement » prévu à l'intérieur de la salle des Hommages, sans oublier l'animation dans la Maison de Jeanne. **De belles animations familiales se dérouleront tous les mercredis après-midi dans la cour du château** et la bibliothèque municipale y viendra aussi certains jours. Sur toute la commune, il y aura cinq séances de cinéma et bien d'autres scènes théâtrales ou musicales de qualité.

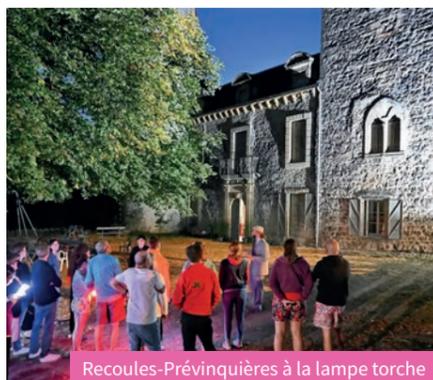
Nous avons décidé cette année de ne rien programmer en fin de semaine, pour laisser plus de place aux activités des associations, comme pour les fêtes de villages ou pour le son et lumière « Des Pierres et des Hommes ». Sans oublier le travail important des agents techniques municipaux, qui contribuent aux installations diverses. Dans l'ancien musée archéologique un prestataire privé organisera, sous convention, des escape-games tout le long de cet été, voire au-delà.

Nous faisons le constat du dynamisme des bénévoles du Sévéragais et nous avons la volonté de les aider dans leurs actions associatives. De ce fait, nous soutiendrons pécuniairement l'animation médiévale de la fête du château, organisée par le comité du quartier historique et par les Amis du Château.

Pendant ces vacances d'été, les yeux vont s'émerveiller, c'est notre souhait !



Animations médiévales au château



Recoules-Prévinquières à la lampe torche



Découvrez la programmation culturelle municipale de cet été dans l'agenda distribué avec ce bulletin

À SAVOIR

Dans le but de **valoriser le patrimoine foncier et mettre de la couleur dans les rues**, la commune souhaite créer un parcours d'art urbain au sein des différents quartiers et villages, avec la **réalisation d'une ou plusieurs fresques chaque année**. C'est sur un mur de la rue des Douves, au sein du centre historique de Sévérac que sera réalisée la première fresque de ce projet. On vous en dit plus prochainement !

Qu'est-ce que la convention territoriale globale ?

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une **convention de partenariat entre la CAF et la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac**. Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire et faciliter les priorités et les moyens sur une période de cinq ans (2023-2027).

Pourquoi signer une CTG ?

- Construire un projet social du territoire
- Adapter son action aux besoins du territoire
- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Valoriser les actions menées
- Développer une offre de service répondant aux besoins des familles

Définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, les services de la CTG couvrent :



- Le handicap
- Le cadre de vie (démographie, logement, mobilité...)
- Les services aux familles (petite enfance, jeunesse, parentalité...)
- Les animations de la vie sociale (vie associative, lien social, culture, sport, accueil des nouvelles familles...)
- L'accès aux droits et l'accompagnement social (insertion sociale et professionnelle, accompagnement du vieillissement, inclusion numérique, précarité, isolement...)

Familles Rurales : le futur centre social sévéragais

L'association Familles Rurales est **au service des habitants du territoire Sévéragais depuis plus de 65 ans** avec cinq services :



Elle participe à répondre aux besoins de la population, à développer l'animation de la vie sociale et à défendre les intérêts des familles. En 2023, un projet anime l'équipe : obtenir une **labellisation de la CAF pour être reconnue comme Centre Social, un lieu vie**, d'initiatives populaires qui se pense **avec tous et pour tous**. Dans le cadre de l'identification des besoins du territoire, les habitants ont pu s'exprimer et participer de fait à la co-construction du centre social par le biais de rencontres publiques et d'un questionnaire.

Zoom sur le Relais Petite Enfance Cabriole !

Pour qui ? Les assistant(e)s maternel(le)s, les parents ou futurs parents. **Pourquoi ?** Des Haltes Jeux tous les vendredis matin ouvertes aux assistant(e)s maternel(le)s, parents ou adultes accompagnés d'un enfant de 0 à 6 ans.

Vous recherchez un mode de garde pour vos/votre enfant(s) ? Vous avez besoin d'aide pour établir le contrat de votre assistant(e) maternel(le) ? Vous êtes assistant(e) maternel(le) et souhaitez des renseignements sur vos droits ? Pour toutes informations et accompagnements, rapprochez-vous du RPE Cabriole. Permanences avec ou sans rdv le lundi matin.
Contact : VERLAGUET Lucie 07 70 15 54 87



Zoom sur Ô 9 ! Lieu d'accueil, de conseil et d'animations

Particuliers, professionnels et associations, vous trouverez à Ô 9 différents services facilitant votre quotidien et de nombreuses animations : **France Services** et ses **conseillères de proximité** qui vous accompagnent dans vos démarches administratives, **14 permanences partenaires** en présence régulière (assistantes sociales du département, MSA, Espace Emploi Formation, Point Info Séniors...), des **rendez-vous des familles** (ateliers en famille, conférence-débat...), un **espace de coworking et numérique**, un **soutien aux associations** (prêt de salles...) et des **animations** de territoire telles que le dépôt-vente Castel Kids, centré sur les univers enfant/puériculture/grossesse. **Contact Castel Kids : 07 50 56 13 25 le mardi 16h30-18h30, mercredi et vendredi 9h-12h. Contact Ô9 : CHALIEZ Pauline 05 65 47 78 73**

Les bénévoles au dépôt-vente Castel Kids

Pour des idées de sorties

Prisca, Bruno et Audrey sont à pied d'œuvre pour conseiller les visiteurs mais aussi vous, habitants !

En recherche d'une idée de sortie, d'un hébergement pour un rassemblement familial, d'une petite balade des Causses à l'Aubrac ? C'est au 5 rue des Douves que vous trouverez les infos et les bons plans. Et si c'est **l'agenda - Clin d'œil** que vous recherchez, il se trouve chez nous, dans une bonne partie des commerces et dans les mairies annexes de Sévérac d'Aveyron. D'octobre à mai, nous le distribuons tous les mois. De juin à septembre : encore plus d'animations, nous nous adaptons et l'éditions chaque semaine.

Vous êtes plutôt appli que papier ? Ça tombe bien : consultez notre site internet à la rubrique agenda :

www.causses-aubrac-tourisme.com

ou téléchargez l'appli « **Sortir en Aveyron** » : les offices de tourisme de tout le département saisissent les événements de leur secteur : il ne vous reste plus qu'à sélectionner la date, le lieu et en avant la musique !

L'identité des Causses à l'Aubrac

C'est le thème du mémoire de Bruno Douls, stagiaire que nous accueillons jusqu'en septembre à l'Office de Tourisme.

Vous en saurez plus en répondant à son questionnaire accessible avec le QR code ci-contre (et en plus ça l'aide à valider son année) !



Accueil et documentation à l'Office de Tourisme

L'état-civil

Naissances

03/12/2022 SEVESTRE Mao
 06/12/2022 LEQUET Ambre
 29/12/2022 MORETTIN Agnès
 14/01/2023 VALENTIN Louis
 25/01/2023 ROUDIL Jade
 28/01/2023 COUTURIER KOTULA Hugo
 08/02/2023 MILOT Soren
 16/02/2023 BERGONNIER Victoire
 31/03/2023 BARASCUD Loïs
 01/04/2023 RECOULY Luna
 05/04/2023 DELTOUR Capucine
 07/04/2023 DEBROUX JUTEAU Lou
 12/04/2023 FEIJOCA GANHAO Sasha
 22/04/2023 CASSAN Manon
 27/04/2023 CHALIEZ Mathis
 28/04/2023 SAURIN Auguste

Mariages

10/12/2022 RAGOT Aurélien et PARONETTO Céline
 28/12/2022 MAJOREL Thomas et MIANO Santinne
 09/01/2023 POUJOL Francis et SCHILLING Florence
 21/01/2023 JOYES Gaëtan et SABATHIÉ Elodie

Décès

17/12/2022 LAUTARD Etienne
 18/12/2022 JOULIA Ep. AMADINI Colette
 19/12/2022 TRONCI Ep. VINCENT Evelyne
 26/12/2022 MOURIEZ Pierre
 28/12/2022 VINCENT Ep. CAZALENS Etienne
 30/12/2022 FABRE Ep. CAZES Georgette
 01/01/2023 GALUD Ep. BURGUIERE Marguerite
 07/01/2023 DELABRE Jean-Claude
 09/01/2023 FRIC Ep. SAMSON Juliette
 11/01/2023 RICARD André
 14/01/2023 CURE Ep. SAMSON Fernande
 16/01/2023 ALIBERT Ep. VERGNET Marthe
 06/02/2023 SAMSON Patrick
 12/02/2023 POMAREDE Ep. CROUZET Marinette
 16/02/2023 GUY André
 28/02/2023 BURGUIERE Léon
 05/03/2023 VIGROUX Ep. BOUSCARY Paulette
 14/03/2023 TOURRETTE Ep. COMBES Madeleine
 28/03/2023 BOUSSAC Ep. TABART Marie
 10/04/2023 RAYNAL Jean
 22/04/2023 GRAZELLES Gilbert
 22/04/2023 URAS Lucien
 29/04/2023 FARID Ali

Le mot de l'opposition

Nous sommes à mi-mandat, les projets annoncés par l'équipe de M. Gros n'ont pas abouti (cuisine centrale, installation de 5 médecins, foyer logement seniors, après avoir promptement annulé le projet de résidence seniors de la précédente municipalité qui était prêt à voir le jour, atelier de découpe, agrandissement du centre de loisirs, installation de maraichers...), des adjoints ont démissionné et ont été « démissionnés », y compris la 1ère adjointe qui a démissionné entièrement du conseil municipal après avoir annoncé qu'elle quittait « juste » sa fonction de 1ère adjointe... Puis c'est le maire qui a démissionné de son poste de 2e vice-président de la Communauté de communes sans en avoir communiqué l'intention au préalable aux conseillers municipaux et communautaires. L'équipe de M. Gros compte 9 conseillers communautaires dont la moitié n'assiste pas aux réunions du conseil communautaire. Notre groupe, lui, est représenté par 2 élus, Mélanie Brunet et Jérôme de Lescure, soit 11 conseillers communautaires au total pour notre commune.

Pour le remplacer, Monsieur Gros a, de concert avec la Présidence de la Communauté de communes, proposé la candidature d'une élue de Pomayrols (commune de l'Aubrac). Mélanie Brunet s'est présentée à ce poste de vice-présidence afin de représenter les intérêts des Sévérageais et de faire avancer les projets de notre commune. Malheureusement nous savions que c'était joué d'avance et que la candidate proposée par M. Gros, et validée par les autres membres du bureau de la Comcom, serait élue, en effet cela continue d'aller dans le sens de la perte de pouvoir de Sévérac.

Nous ne pouvons que constater la dégradation de la représentativité de Sévérac au sein de l'interco, alors que cette collectivité gère désormais plus de compétences que la commune, dont certaines sont essentielles comme l'économie, la petite enfance, l'habitat, l'environnement, les équipements sportifs et touristiques, ainsi que la gestion des ordures ménagères. Elle dispose d'un budget total de 16 millions d'euros. Rappelons que Sévérac d'Aveyron, regroupant nos 5 communes historiques, est la plus grande commune en nombre d'habitants, en superficie et en apport de taxes, notamment la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Le moment de cette démission reste particulièrement mal choisi, alors que se négocient à Coussergues (siège de la Communauté de communes) les termes du PLUI, le document d'urbanisme qui va déterminer la viabilité et la configuration de notre commune pour les années à venir. Zones constructibles, installation de commerce, artisanat, industrie, défense des milieux naturels et des zones à vocation agricole.

Nous pensons que notre maire se trompe de partenaires en délaissant la Communauté de communes au profit du Parc des Grands Causses, dont il a brigué et obtenu une Vice-Présidence. Les projets portés par le Parc et la Région sont beaucoup plus éloignés des préoccupations de nos concitoyens.

M. le Maire semble dans l'autosatisfaction et a tendance à se réjouir trop vite de projets qu'il annonce avant même d'en avoir parlé à ses conseillers et avant d'en avoir étudié la faisabilité. C'est ainsi que les projets de lotissements annoncés dans le journal de Millau en avril, sont tombés à l'eau 2 semaines plus tard !

La propension à ne pas voir les problèmes ne les éloignent pas, bien au contraire.

Nous sommes désolés de tous ces messages négatifs, notre souhait n'est pas de s'enfermer dans une opposition négative mais nous avons le devoir d'informer les Sévérageais sensibles aux choix qui sont faits sur la commune et de la manière dont ils sont faits. Et malheureusement il y a beaucoup à redire et nous le regrettons.

Cependant nous tenons à saluer les avancées positives pour le Sévérageais, à commencer par le projet de centre social mené avec détermination par les bénévoles et les salariés de l'association Familles Rurales. Nous nous réjouissons du retour du 3e poste d'enseignant pour les écoles du RPI de Recoules/Buzeins/Lavernhe qui devrait intervenir à la rentrée prochaine. Nous soulignons aussi la ténacité des commerçants et restaurateurs/cafetiers qui restent présents alors que la conjoncture n'est pas évidente pour les petits commerces notamment, et qui s'impliquent pour dynamiser la fête de Pentecôte.

Bien sincèrement, leseverageaisautrement@gmail.com



Agenda

Les rendez-vous de l'été



ANIMATIONS ET SPECTACLES FAMILIAUX AU CHÂTEAU TOUS LES MERCREDIS APRÈS-MIDI

12/07 - Passages
19/07 - 12 rue d'la joie
26/07 - Les contes carottés...
02/08 - La cubipostale Bon baisers de ...
09/08 - Le casier de la reine
16/08 - Monsieur Lune
23/08 - Siestes contées

CINQ SÉANCES DE CINÉMA EN PLEIN AIR DANS LES VILLAGES

20/07 à Lapanouse
27/07 à Recoules
03/08 à Buzeins
17/08 au château
24/08 à Lavernhe



DEUX MARCHÉS NOCTURNES DE PRODUCTEURS

Les mardis 18 juillet et 1^{er} août

VISITES A LA LAMPE TORCHE

La cité médiévale les lundis
10 et 24 juillet et 7, 21 et 28 août
Recoules-Prévinquières le 31/07
Saint-Grégoire le 14/08

SOIRÉES ASTRONOMIE

Les mardis 11 et 25 juillet
et le mardi 15 août

RETROUVEZ LE PLANNING
COMPLET DE L'ÉTÉ
DANS NOTRE AGENDA,
AUPRÈS DE L'OFFICE DE
TOURISME ET SUR LE SITE
DE LA MAIRIE, RUBRIQUE
«AGENDA»



INFOS PRATIQUES

MAIRIE DE SÉVÉRAC D'AVEYRON

9 rue Serge Duhourquet
12150 Sévérac d'Aveyron
05 65 71 66 84
contact@severacdaveyron.fr
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h00

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE BUZEINS

Place du monument, Buzeins
05 65 47 62 78
buzeins@severacdaveyron.fr
Lundi de 8h30 à 12h15

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE LAPANOUSE

6 Place de l'église, Lapanouse
05 65 71 60 57
lapanouse@severacdaveyron.fr
Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi :
de 14h00 à 18h00

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE LAVERNHE

Place de la mairie, Lavernhe
05 65 47 62 97
lavernhe@severacdaveyron.fr
Mardi de 8h30 à 12h15

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE RECOULES-PRÉVINQUIÈRES

Avenue Victorin Mas,
Recoules-Prévinquières
05 65 47 64 02
recoules@severacdaveyron.fr
Vendredi de 8h30 à 12h30

BIBLIOTHÈQUES

BUZEINS

Lundi de 8h30 à 12h15

LAPANOUSE

Lundi, mardi et vendredi de 14h à 18h
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

LAVERNHE

Mardi de 8h30 à 12h15

RECOULES-PRÉVINQUIÈRES

Vendredi de 8h30 à 12h
et samedi de 10h à 12h

SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU

Mardi de 15h à 18h
Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h
Jeudi de 10h à 12h
Vendredi de 15h à 18h
Samedi de 10h à 12h

RESTEZ INFORMÉS !

Inscrivez-vous à la lettre
d'infos de la mairie sur
www.severacdaveyron.fr

1 ENTRÉE OFFERTE AU CHÂTEAU

Entrée valable pour
1 personne comprenant :

- Visite libre et guidée du château
- Animations médiévales
- Spectacles du mercredi après-midi
- Maison de Jeanne

VALABLE DU
8 JUILLET AU
31 AOÛT 2023

Tous les jours du 10h à 18h

Une entrée offerte par la mairie de Sévérac d'Aveyron, une seule
valable par famille et une seule fois sur la période indiquée